



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE

SYNTHÈSE DU BILAN ANNUEL

CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE

ANNÉE 2023



🔍 Les réponses à vos questions sur le droit du travail

Rechercher

code.travail.gouv.fr

Introduction

Le site code du travail numérique entre dans sa cinquième année. Depuis son ouverture en janvier 2020, il ne cesse de s'enrichir et de gagner en visibilité et en notoriété.

En effet, ce sont plus de 16 millions de visiteurs qui nous ont fait confiance en 2023.

L'année 2023 aura été une année de grands chantiers portant sur les axes stratégiques du site : les nouveaux développements, l'amélioration continue et la veille juridique.

Le développement phare de 2023 a abouti à la mise en ligne du simulateur d'indemnité de licenciement pour les 49 principales branches.

Ce simulateur permet de prendre en compte les spécificités négociées au sein de chaque branche. Ainsi, les règles de calcul spécifiques à chaque convention collective traitée (détermination de l'ancienneté du salarié, du salaire de référence etc.) ont été analysées et intégrées.

En complément, la démarche d'amélioration continue basée sur l'analyse des retours et des comportements des usagers du site a mis en évidence un besoin de refonte des articles personnalisés. L'équipe CDTN a entrepris un travail de réécriture de ces articles afin de rendre transparents, pour l'utilisateur, les mécanismes de hiérarchie entre les normes et gagner ainsi en lisibilité, en compréhension et donc en effectivité sur les sujets traités.

Enfin, l'équipe CDTN est mobilisée quotidiennement pour assurer une veille juridique et garantir des contenus à jour. C'est dans ce cadre que nous nous sommes préparés à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de la métallurgie le 1^{er} janvier 2024 (issue du regroupement de 77 CC existantes).

Outre ces grands chantiers, nous avons poursuivi nos actions de déploiement et de développement de partenariats. Nous avons ainsi pu participer au salon Vivatech sur le pavillon du numérique de l'Etat, enregistrer un podcast pour la plateforme Siècle Digital, donner une interview à Décideurs TV... Les liens partenariaux ont été renforcés notamment avec les sites Service Public, CESU/Urssaf, Pôle Emploi, economie.gouv.fr...

La mobilisation de l'équipe sur tous ces sujets a été récompensée par l'intérêt toujours croissant des usagers et se poursuivra pour relever les défis de l'année 2024.



2023 EN QUELQUES CHIFFRES

16,6 M visites au 31 décembre



x 1,5 par rapport à 2022

20,9 M de pages vues uniques



x 1,5 par rapport à 2022

0,56 M téléchargements de
modèles et infographies



x 1,6 par rapport à 2022

79,8% des utilisateurs
viennent des moteurs
de recherche



- 1,4 % par rapport à 2022

34% taux de satisfaction



+ 1 % par rapport à 2022

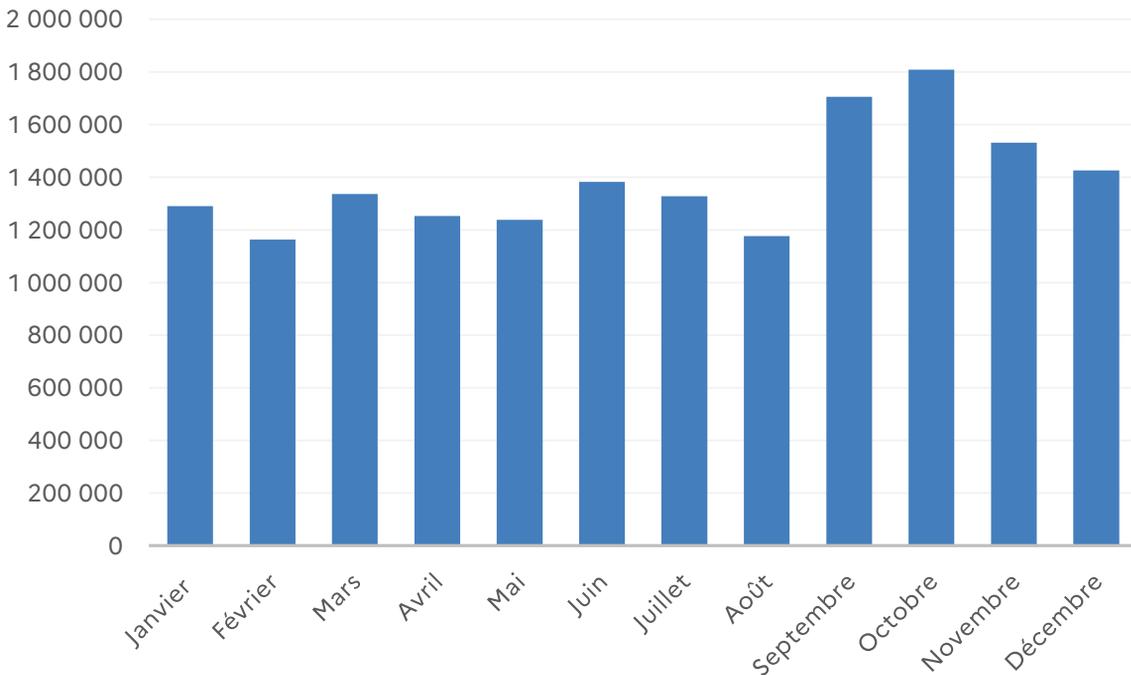
1 | L'ANNEE 2023 EN RÉSUMÉ

FRÉQUENTATION DE 2023

Visites en 2023
16 640 809 visites

↑
+ 45,7%
de croissance du
nombre de
visites annuelles
par rapport à
2022

Visites par mois

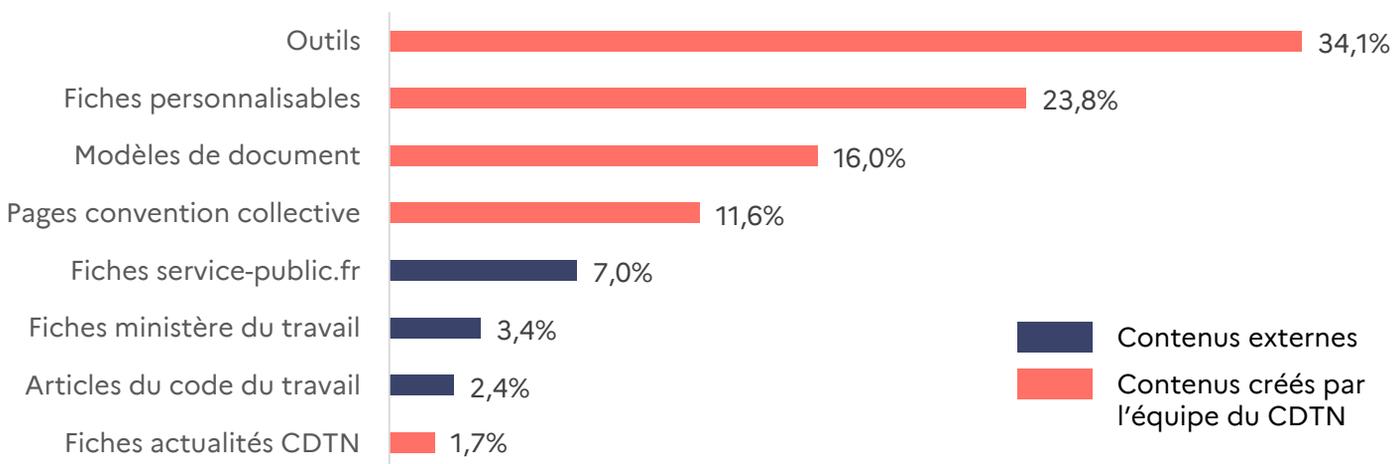


Visites maximales sur une journée

80 381 visites (03/10/2023)

CONTENUS POPULAIRES 2023 (1/2)

Contenus populaires par type de contenu



Pour la première fois, les outils deviennent le contenu le plus consulté (+104% de visites sur les outils en 2023 par rapport à 2022).

Top 5 des contenus

1. **Simulateur de salaire brut/net**
2. **Simulateur du calcul de l'indemnité de licenciement**
3. **Modèle de lettre de démission**
4. **Outil « trouver sa convention collective »**
5. **Simulateur préavis de démission**



A noter, le top 5 des contenus sont des contenus conçus par l'équipe code du travail numérique (sauf le simulateur brut/net conçu par une autre start-up d'Etat)

CONTENUS POPULAIRES 2023 (2/2)

Top 5 par type de contenu

Top 5 des outils

1. Salaire brut/net
2. Calcul de l'indemnité de licenciement
3. Outil « trouver sa convention collective »
4. Calcul du préavis de démission
5. Calcul de l'indemnité de précarité

Top 5 des modèles

1. Lettre de démission
2. Rupture du contrat en période d'essai par le salarié
3. Promesse d'embauche
4. Rupture du contrat en période d'essai par l'employeur
5. Convocation à un entretien préalable au licenciement pour motif personnel

Top 5 des pages CC

1. Services de l'automobile
2. Métallurgie ingénieurs et cadres
3. Commerce de gros
4. Transports routiers
5. Bâtiment ETAM

Top 5 des fiches personnalisables

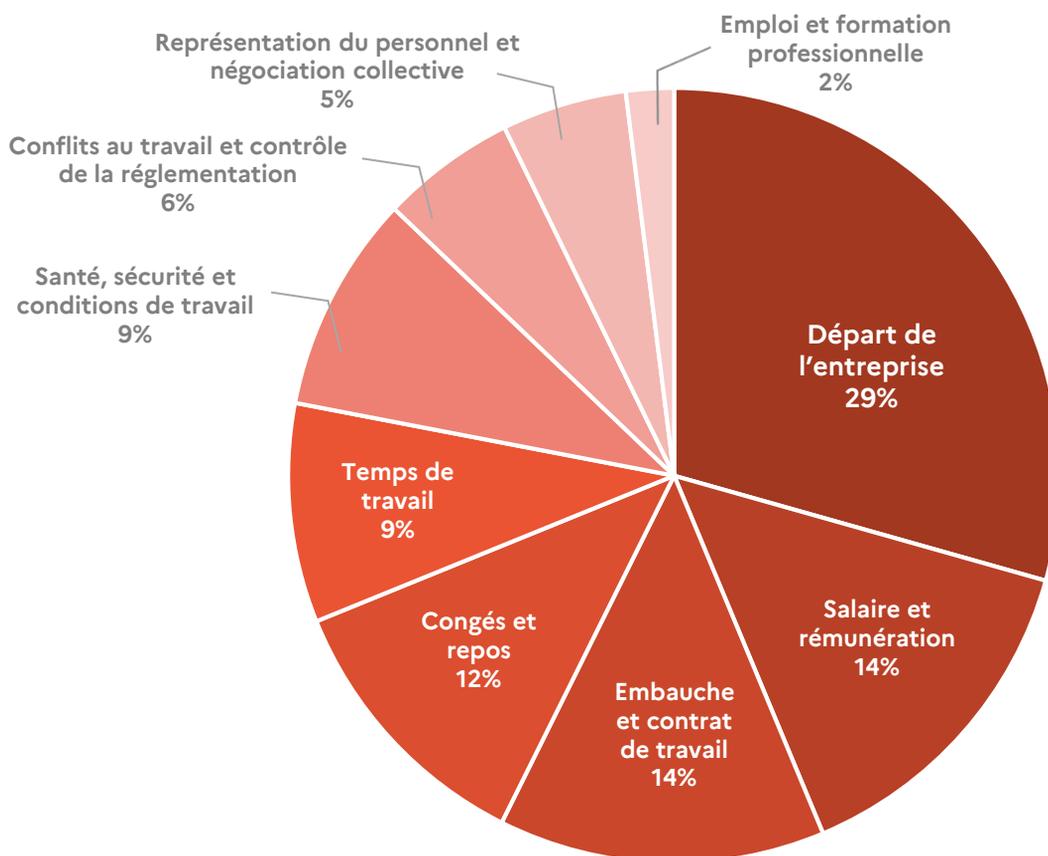
1. Durée du préavis en cas de démission
2. Maintien de salaire en cas d'arrêt maladie
3. Congés pour événements familiaux
4. Prime d'ancienneté
5. Indemnités en cas de départ à la retraite

Top 5 des fiches actualité

1. Rupture conventionnelle : les étapes de la procédure et les délais
2. Licenciement pour inaptitude médicale
3. Les conséquences du refus d'un CDI par le salarié en CDD ou le salarié intérimaire
4. Les conséquences d'un abandon de poste sur le contrat de travail
5. Éléments complémentaires à transmettre au salarié lors de son embauche

THÈMES POPULAIRES 2023

Répartition des visites par thème



Détail des sous-thèmes du top 3

DEPART DE L'ENTREPRISE

| | |
|--------------------------|-----|
| Licenciement | 47% |
| Démission | 16% |
| Rupture conv. | 15% |
| Documents fin de contrat | 8% |
| Retraite | 7% |
| Fin d'un CDD - CTT | 4% |
| Autres départs | 3% |

SALAIRE ET REMUNERATION

| | |
|---|-----|
| Primes et avantages | 41% |
| Salaire | 26% |
| Bulletin de salaire et cotisations sociales | 21% |
| Remboursement frais de transport | 12% |
| Épargne salariale | 0% |

EMBAUCHE ET CONTRAT

| | |
|--------------------|-----|
| Contrat de travail | 70% |
| Embauche | 30% |

NOUVEAUTÉS 2023

Nouveautés par type de contenu

Outils

Un nouveau simulateur permettant de calculer l'indemnité conventionnelle de licenciement a été mis en ligne le 1^{er} février.

Modèles

Mise en ligne de 4 nouveaux modèles :

- Attestation de travail
- Proposition d'entretien en vue d'une éventuelle rupture conventionnelle
- Licenciement économique : lettre de rupture en cas d'adhésion à un CSP
- Priorité d'emploi : lettre permettant à l'employeur de porter à la connaissance des salariés concernés les emplois disponibles

Pages CC

Une nouvelle convention collective de la métallurgie (IDCC3248) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Fiches personnalisables

Un travail de refonte des articles personnalisables a été réalisé afin de « fusionner » la réponse de la CC et celle du code du travail pour fournir à l'utilisateur une réponse unique correspondant à sa situation.

Fiches actualités

Mise en ligne de 2 nouvelles fiches :

- Rupture conventionnelle : les étapes de la procédure et les délais
- Éléments complémentaires à transmettre au salarié lors de son embauche

2 | SATISFACTION USAGERS

LA SATISFACTION DES UTILISATEURS (1/2)

Les utilisateurs ont-ils trouvé la réponse à leur question ?

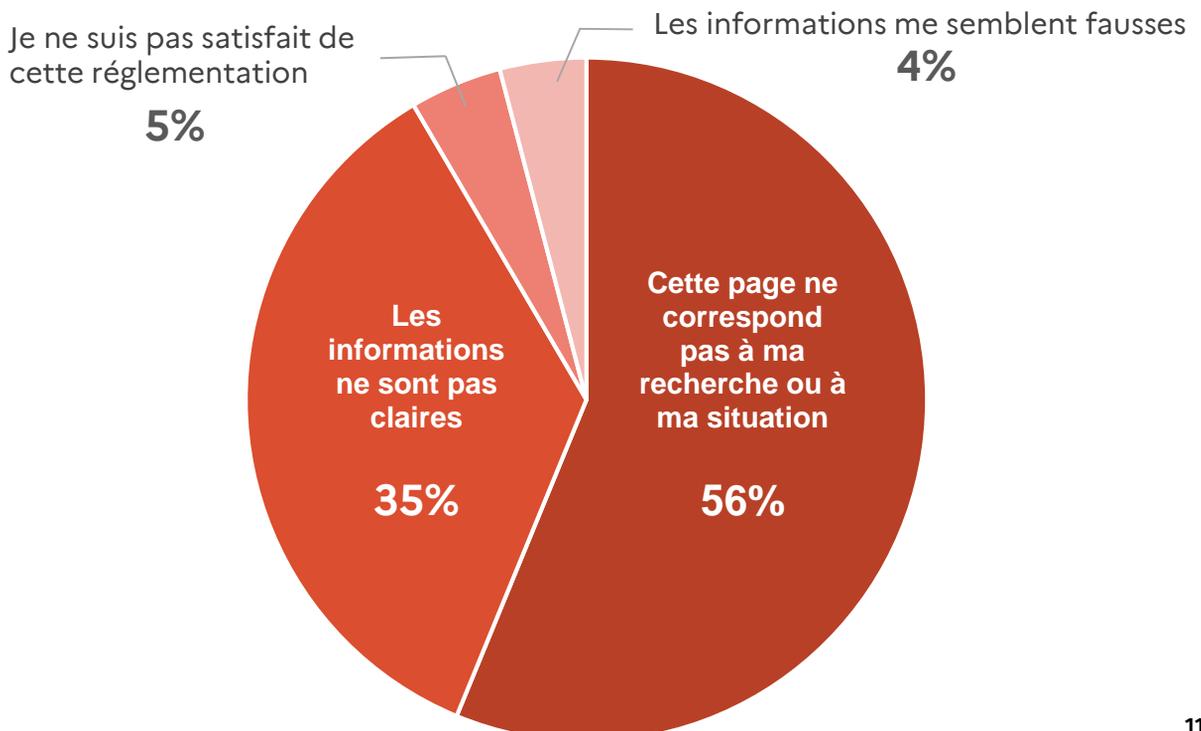


Résultats issus des 195 030 réponses à la question présente en bas des pages

Avez-vous trouvé la réponse à votre question ?

Raisons pour lesquelles les utilisateurs n'ont pas trouvé leur réponse

15% des usagers ayant répondu « non » à la première question indiquent la raison pour laquelle ils n'ont pas trouvé leur réponse



LA SATISFACTION DES UTILISATEURS (2/2)

Nouveau questionnaire de satisfaction

Un nouveau questionnaire a été créé pour mesurer la satisfaction des utilisateurs sur l'outil de calcul de l'indemnité de licenciement.

Il propose des questions spécifiques aux simulateurs et permet de mesurer la satisfaction d'une nouvelle façon. En effet, jusqu'à présent, le niveau de satisfaction correspondait à la proportion de réponses « oui » à la question « avez-vous trouvé la réponse à votre question ? ». Avec ce nouveau questionnaire, la satisfaction est calculée sur la base de 3 smileys permettant de répondre à la question « Comment s'est passée cette simulation pour vous ? ». D'autres questions sont ensuite posées afin de recueillir les retours des utilisateurs sur la facilité d'utilisation, la compréhension des questions et la compréhension du résultat. Voici les résultats obtenus entre le 10/08/2023 et le 31/12/2023 :

Question principale (973 réponses sur 430K visites)

Comment s'est passée cette simulation pour vous ?



Questions secondaires

Le simulateur était-il facile à utiliser ?



621 réponses

Les questions étaient-elles claires et compréhensibles ?



698 réponses

Les explications du résultat obtenu étaient-elles claires et compréhensibles ?

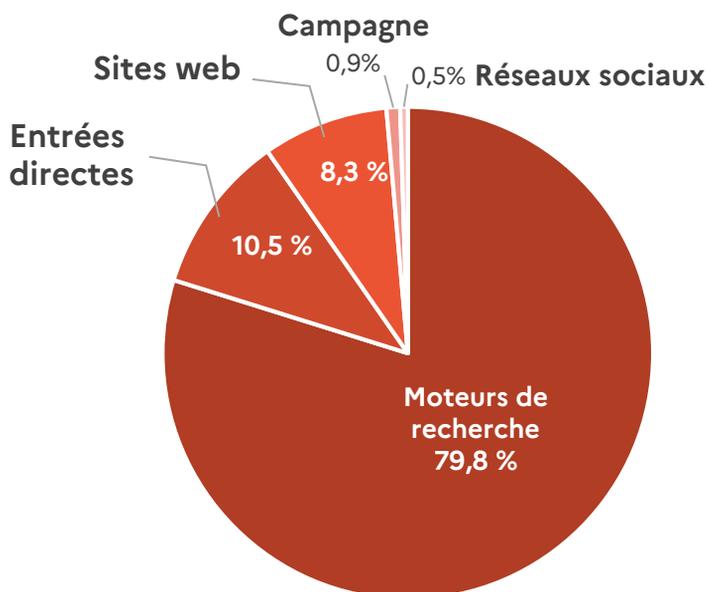


674 réponses

3 | ACQUISITION ET DEPLOIEMENT

ACQUISITION DU TRAFIC

Provenance du trafic en 2023



La proportion de visites provenant de **sites web** est passée de **1,5%** en 2022 à **8,3%** en 2023. Ceci s'explique par 2 raisons :

- de nombreux liens vers le CDTN ont été référencés sur des sites partenaires
- la comptabilisation effective en 2023 des visites en provenance du site *service-public.fr* (suite à la modification d'un paramètre technique)

Moteurs de recherche : Un visiteur est arrivé sur le site CDTN à l'issue d'une recherche sur un moteur de recherche (ex : Google)

Entrées directes : Un visiteur est entré directement via l'URL du site CDTN dans son navigateur

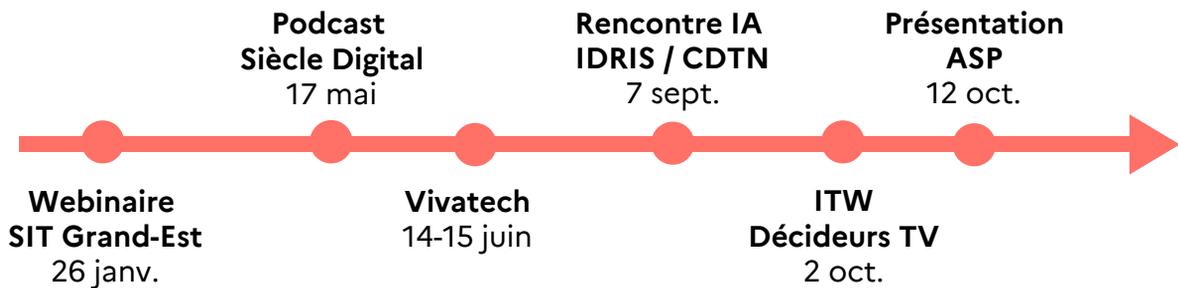
Campagne : Un visiteur est arrivé sur le site grâce à la campagne de référencement payant (achat de mots clés et d'espaces sur le web)

Sites web : Le visiteur a suivi un lien sur un autre site qui l'a conduit sur le site CDTN

Réseaux sociaux : Le visiteur a suivi un lien sur un réseau social qui l'a conduit sur le site CDTN

ACTIONS DE DÉPLOIEMENT

Webinaires – présentations - formations



L'équipe CDTN intervient également 2 fois par an dans le cadre de la formation des nouveaux chargés de renseignement en droit du travail des DDETS délivrée par l'INTEFP.

Les partenariats

Des actions ont été menées afin de nouer des partenariats pour améliorer la visibilité du CDTN notamment en obtenant des liens depuis des sites partenaires vers le CDTN. Quelques résultats obtenus :

- 963 727 visites provenant de [service-public.fr](https://www.service-public.fr) en 2023
- 155 906 visites provenant de [cesu.urssaf.fr](https://www.cesu.urssaf.fr) en 2023
- 24 601 visites provenant de [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr) en 2023
- 23 012 visites provenant de [pole-emploi.fr](https://www.pole-emploi.fr) en 2023
- Des liens et des widgets CDTN intégrés sur [payfit.com](https://www.payfit.com), [apec.fr](https://www.apec.fr) etc.
- 100 conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) diffusent au sein de leurs locaux, un kit de promotion du CDTN à destination de leurs usagers

4 | PERSPECTIVES 2024

PERSPECTIVES POUR 2024

Les objectifs et les actions pour 2024

1

Proposer des contenus en lien avec l'actualité, accessibles et à jour

- Traiter les sujets d'actualités
- Assurer une veille juridique exigeante

2

Traiter les réponses conventionnelles

- Indemnités de rupture conventionnelle
- Salaires minimum conventionnels

3

Poursuivre la démarche d'amélioration continue

- Calcul de l'indemnité de licenciement en cas d'alternance temps plein/temps partiel
- Finalisation des travaux de refonte des pages personnalisables

4

Accroître la notoriété et la visibilité du site

- Développer les partenariats
- Améliorer le référencement sur les moteurs de recherche



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE**